



Location et réception de la télévision

Par **jenny0225**, le **23/06/2010** à **18:14**

Bonjour,

A l'entrée dans mon logement, un état des lieux précisait la présence d'une prise d'antenne pour la télévision et la propriétaire m'a également fourni un décodeur me permettant de recevoir cette dernière (la réception ne peut se faire que par le satellite dans le village).

Or, depuis lundi matin, je ne reçois plus aucun signal, j'ai informé la propriétaire de ce problème à 2 reprises mais sans succès. Y a t il une réglementation particulière à ce sujet? A t elle le droit de laisser la situation dans cet état? Ai je le droit d'exiger le rétablissement de la situation au plus vite?

Par avance merci de m'aider.